



**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'UEBERSTRASS
Compte rendu de séance du vendredi 28 septembre 2018**

Sous la présidence de Monsieur LEY Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents : MM. BEY Jean-Marc, WININGER Sébastien, LEY Laurent, Adjointes,
Mme WINTER Carine, MM. BANTZHAFEN Serge, ENDERLEN Didier, Mmes VANSTEENKISTE Paméla,
LEY Marie-Eve, MM. PETER Daniel, ECKENSCHWILLER Rémy

Secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/06/2018
2. Vente de terrain à la SCI HK : rectification de la délibération du 02/02/2018 concernant le numéro d'une parcelle
3. Mise de parcelles dans le domaine public communal (Lieudit Dorfgarten)
4. Présentation et approbation du Plan de coupes ONF 2018/2019
5. Etude complémentaire par le bureau d'études Waechter pour délimiter de manière précise les zones humides
6. Avis de la commune sur le rapport de la CLECT
7. Attribution de subventions
8. Location logement 1^{er} étage mairie
9. Divers : Installation d'une unité de remplissage horizontale au silo de la chaufferie bois à la mairie/école

POINT 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/06/2018 :

Le procès-verbal, expédié à tous les membres du Conseil Municipal le 15/06/2018, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – Vente de terrain à la SCI HK :

M. le maire rend compte au conseil municipal qu'il est à présent en possession d'un certain nombre de renseignements nouveaux concernant la vente des parcelles n° **264/238** (et non 262/238 comme indiqué dans la délibération du 02/02/2018 suite à une mauvaise numérotation sur le plan d'arpentage), **271/237** et **272/238**. Le conseil municipal décide d'annuler les délibérations prises les 27/10/2017, 02/02/2018, 14/06/2018 et de les remplacer par la délibération suivante :

Le conseil municipal décide de donner suite à la demande d'achat de terrains par la SCI HK.

Cette demande concerne les parcelles n° 264/238 (1 934 m²), 271/237 (142 m²) et 272/238 (727 m²), soit au total 2 803 m².

Le conseil municipal donne également son accord pour la création des servitudes suivantes sur la parcelle n° 270/237 au profit des parcelles n° 271/237 et 264/238 :

-1 servitude légalisant le passage du conduit d'assainissement le long de la clôture de la station d'épuration (parcelle n°270/237) ;

-1 servitude autorisant l'accès à la parcelle n° 271/237 à partir de la parcelle n° 270/237 avec une emprise minimale restant à définir sur plan avec l'entreprise et la commune.

Le prix de vente global de ce terrain est fixé à 60 000 €, les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur et les frais d'arpentage à la charge de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour ces différentes dispositions. Il autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette vente et légalisant les servitudes.

POINT 3 – Mise de parcelles dans le domaine public communal :

Le conseil municipal demande la mise dans le domaine public communal des chemins cadastrés section 16 – n°7 (25,09 ares), n° 269/239 (11,03 ares), n° 268/239 (0,38 ares), n° 274/239 (0,03 ares), n° 275/239 (0,35 ares) et n° 266/239 (0,10 ares), ainsi que la modification du tableau de classement de la voirie communale.

POINT 4 – Présentation et approbation du plan de coupe ONF 2018/2019 :

M. Wininger Sébastien, adjoint en charge de la forêt communale, présente au Conseil Municipal le Plan de coupes 2018/2019 préparé par l'ONF. Celui-ci représente un volume prévisionnel de 1 288 m3.

Après examen, le conseil municipal approuve à l'unanimité le « programme des travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes pour l'année 2019 » tel que présenté. Il autorise M. Wininger Sébastien à signer ces documents.

POINT 5 – Etude complémentaire par le bureau d'études Waechter pour délimiter de manière précise les zones humides :

Mr le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des questions posées par Alsace Nature lors de l'enquête publique sur le PLU concernant les zones Ub et Ua du secteur Septergass.

Dans le document du SMARL une partie de cette zone est effectivement classée en « zone humide prioritaire » néanmoins il convient de relever que cette délimitation a été faite en se basant sur une observation des milieux et de leurs végétations sans respecter strictement l'Arrêté du 24 juin 2008.

De ce fait, la cartographie dans l'inventaire du SAGE peut nécessiter des ajustements pour son intégration dans les documents d'urbanismes.

Mr le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser par un bureau d'études une évaluation et délimitation précise des zones véritablement humides de ce secteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier cette mission au cabinet d'études Waechter de Fulleren. Il autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette étude.

POINT 6 – Avis de la commune sur le rapport de la CLECT :

**APPROBATION DU RAPPORT 2018 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION
DES CHARGES TRANSFEREES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

VU le rapport de la CLECT tel qu'annexé ;

CONSIDERANT que la CLECT dispose d'un délai de neuf mois pour rendre ses conclusions la première année qui suit le passage en Fiscalité Professionnelle Unique ;

CONSIDERANT que les Conseils Municipaux disposent, en droit commun, d'un délai de trois mois après notification du rapport par le Président de la CLECT pour approuver ce dernier à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées tel qu'annexé ;
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision au Président de la Communauté de Communes Sud Alsace Lague.

POINT 7 – Attribution de subventions :

- Les Amis des chats d'Alsace :

Suite à l'intervention de cette association, qui a stérilisé et castré un certain nombre de chats errants dans la commune et a ainsi permis de résoudre le problème de prolifération excessive, le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € afin de couvrir une partie des frais engagés par cette association.

- Site du Hartmannswillerkopf :

M. le Maire présente au conseil municipal un courrier émanant du Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf dans lequel celui-ci sollicite les communes pour l'attribution d'une subvention de 100€/commune pour la construction d'un Historial.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 100€ à l'Association du Monument National HWK.

POINT 8 – Location logement 1^{er} étage mairie :

Le Conseil Municipal accepte de louer le logement situé au 26 Grand'Rue (1^{er} étage de la mairie) à partir du 01/11/2018 à Mme CANTIN Claudine, domiciliée à Hindlingen, 8 rue du Moulin, aux mêmes conditions que le locataire précédent. Il autorise la locataire à effectuer les différents travaux de peinture qu'elle estimera nécessaire.

Le montant du loyer mensuel s'élève à 515,00 € (révisable chaque 1er novembre selon l'indice de référence des loyers du 1er trimestre en cours et calculé par l'INSEE) auquel s'ajoute une provision pour charges d'un montant égal à 50,00 € mensuel.

POINT 9 – Divers : Installation d'une unité de remplissage horizontale au silo de la chaufferie bois à la mairie/école :

M. le Maire présente au conseil municipal le devis établi par le bureau d'études Thermique Schlienger concernant la modification du remplissage du silo de la chaufferie bois à la mairie/école d'Ueberstrass.

Les différents lots composant cette installation s'élèvent à 17 372 € H.T., à savoir :

- Maitrise d'œuvre :	1 550,00
- Gros œuvre :	2 315,00
- Mécanique :	8 985,00
- Electricité :	4 522,00

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et demande à M. le Maire de transmettre une demande de subvention au service de la Région au titre du Clim Action.

Il autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération.

DIVERS : Avis du commissaire enquêteur sur le PLU

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le rapport sur l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur a été publié sur le site de la préfecture du Haut-Rhin.